

**En France,**  
l'Assurance Maladie garantit  
l'accès aux soins pour tous.

En tant qu'étudiant étranger,  
vous y avez droit gratuitement.

Une fois votre affiliation validée  
sur [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr),  
voici comment accéder à vos droits.

## 1 Je complète mon dossier



Si je n'ai pas déjà  
téléchargé mon RIB sur  
[etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr),  
je l'envoie à la Cnam de la  
Vienne (adresse au dos)



Je déclare un médecin  
traitant lors d'une  
première consultation

## 2 J'ai besoin de soins



Je consulte mon médecin  
traitant en priorité

Je paie la consultation



Je donne mon  
attestation de droits au  
médecin traitant



Le médecin me donne  
une feuille de soins



J'envoie la feuille de soins  
à la Cnam de la Vienne  
(adresse au dos)

## 3 Je suis remboursé

L'Assurance Maladie me rembourse  
partiellement le montant réglé.

Pour un meilleur niveau de rem-  
boursement, je dois souscrire à une  
complémentaire santé (mutuelle).

# PRATIQUE



Pour trouver un médecin  
près de chez moi,  
consulter ses horaires et tarifs,  
je me connecte sur  
[annuaresante.ameli.fr](http://annuaresante.ameli.fr)

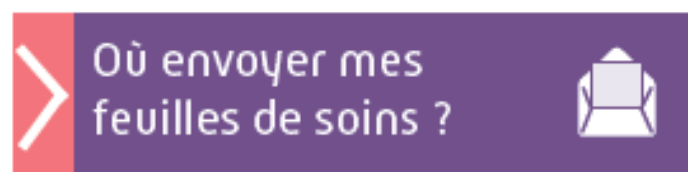


**3646**

Service 0,06 € / min  
+ prix appel

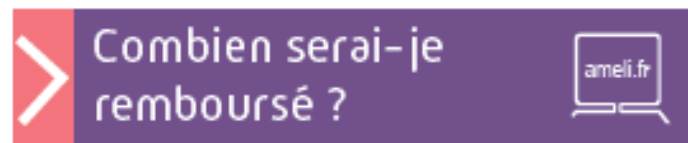
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h30

*Vous pouvez être mis en relation avec  
un conseiller anglophone si besoin*



Une **adresse postale unique** pour tous  
vos documents :

Cpam de la Vienne  
Service étudiants étrangers  
41 rue du Touffenet  
86043 POITIERS CEDEX 9



Pour toutes les questions relatives aux  
remboursements,  
rendez-vous sur le site  
de l'Assurance Maladie [ameli.fr](http://ameli.fr)